



Monsieur Jean-Marc Ayrault
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 4 septembre 2012

Monsieur le Premier Ministre,

Les organisations soussignées -acteurs impliqués depuis de très nombreuses années en faveur du développement durable- se réjouissent de l'initiative prise par le Gouvernement de mener une concertation devant engager la mutation de la France vers un nouveau modèle de développement durable.

Cette Conférence environnementale, qui aurait pu se dénommer Conférence du développement durable, est une initiative positive qui, du point de vue des signataires, trouverait toute son ampleur et sa pleine légitimité en :

- élargissant le cercle des parties prenantes ;
- prenant en compte les engagements de Rio +20.

ELARGIR LE CERCLE DES PARTIES PRENANTES

A ce jour, les parties prenantes impliquées aux côtés de l'Etat pour la Conférence environnementale sont celles du Grenelle de l'Environnement (organisations non gouvernementales, syndicats de salariés, syndicats d'employeurs, représentants des élus locaux), auxquelles a été ajoutée une représentation des parlementaires.

Or, d'autres organisations expertes du développement durable, dont les soussignées, sont totalement légitimes à participer à la Conférence environnementale. Leur forte implication et mobilisation reconnue depuis de nombreuses années, ainsi que la pluralité de leurs apports justifient pleinement leur présence à ladite Conférence.

Dès lors, ces organisations pourraient trouver à s'exprimer et faire valoir leur expertise, soit au sein d'un 7^{ème} collège d'experts, soit au sein d'un Comité scientifique constitué aux côtés des collèges existants.

Trois catégories principales d'organisations expertes auraient vocation à intervenir utilement :

- les organisations expertes transversales du développement durable disposant d'une vision à la fois sociale, sociétale, environnementale, économique et représentative des intérêts de différents acteurs – entreprises, collectivités territoriales, organismes académiques et institutionnels - composant leurs réseaux,
- les organisations expertes du développement durable tournées vers les secteurs de l'innovation, de l'éducation, de la formation, de la mobilité et du transport, de l'opinion, de la recherche, de la prospective,

- les organisations expertes spécialisées sur des thématiques précises ou prospectives du développement durable.

Associer ces organisations expertes du développement durable à la Conférence environnementale est primordial et essentiel pour assurer une réelle pluralité des points de vue et expertises et favoriser, de manière très concrète, la prise en compte des grands enjeux qui vont peser sur les éco-systèmes du XXIème siècle.

PRENDRE EN COMPTE LES ENGAGEMENTS DE RIO+20 – SOMMET DE LA TERRE

Rio+20 a été un événement majeur de l'année 2012, tant pour les responsables politiques français, que pour la société civile fortement mobilisée et présente lors du Sommet.

Des engagements importants ont été pris et réaffirmés dans les domaines suivants :

- les Objectifs du développement durable (ODD) (article 248) ;
- les océans et les mers (article 162) ;
- le transfert de technologies (article 273) ;
- les indicateurs de développement durable (article 38) ;
- la consommation et la production durables (article 226) ;
- le rôle consultatif de la société civile au sein d'instances internationales (article 84) ;
- l'obligation de reporting (article 46,47) ;
- la biodiversité (articles 197 – 204).

Ces engagements de Rio+20 recourent, pour la plupart, les thèmes de la Conférence environnementale. C'est donc tout naturellement que la Conférence environnementale devrait traduire en engagements français volontaires les engagements déjà pris lors du Sommet de la Terre. A ce titre, les engagements complémentaires à venir à l'issue de la Conférence environnementale devraient abonder le recueil des engagements volontaires créé lors du Sommet de la Terre.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de notre très haute considération.

**POUR ASSURER UNE REELLE MUTATION
VERS UN NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

LES SOUSSIGNEES DEMANDENT QUE LA CONFERENCE ENVIRONNEMENTALE :

- SOIT ELARGIE AUX ORGANISATIONS EXPERTES DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DONT FONT PARTIES LES SOUSSIGNEES ;
- PRENNE EN COMPTE LES ENGAGEMENTS DE RIO+20

Signataires :

Association Communication et Information pour le Développement Durable (ACIDD) – Collège des Directeurs du Développement Durable (C3D) – Cercle pour l'Optimodalité en Europe (COE) – Comité 21 – Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise(CJD) – Conférence des Grandes Ecoles (CGE) – Conférence des Présidents d'Universités (CPU) – Institut Français de Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement (Iffo-RME) – OREE

Contacts - organisations signataires :

Association Communication et Information pour le Développement Durable (ACIDD)

- Gilles Berhault, Président
- Alain Chauveau, Responsable du Programme communication et marketing responsables

Collège des Directeurs du Développement Durable (C3D)

- Hélène Valade, Présidente
- Sylvianne Villaudière, Déléguée générale

Cercle pour l'Optimodalité en Europe (COE)

- Philippe Mangeard, Président
- Marie-José Navarre, Délégué général

Comité 21

- Gilles Berhault, Président
- Catherine Decaux, Directrice générale

Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise (CJD)

- Christophe Praud, Président
- Gaëlle Brière, Responsable Développement durable

Conférence des Grandes Ecoles (CGE)

- Pierre Tapie, Président
- Jean-Christophe Carteron, Responsable groupe Développement durable

Conférence des Présidents d'Universités (CPU)

- Louis Vogel, Président
- Céline Leroy, Chargée de mission Comité développement durable

Institut Français de Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement (Iffo-RME)

- Sylvette Pierron, Présidente
- Virginie Perromat, Chargée de mission

OREE

- Patricia Savin, Présidente
- Nathalie Boyer, Déléguée générale